



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



N° 14734 \* 04

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 2 / 0 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 1 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7536

## **1 Intitulé du projet**

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 888 kWc sur l'ancienne usine béton Lafarge sur la commune de Marans (commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu).

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

SOLEIA 40

Raison sociale

SOLEIA 40

N° SIRET

8 8 2 6 8 8 7 1 9 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

NASS

Prénom(s)

Xavier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une centrale solaire d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.  Le projet n'est pas concerné par la catégorie 47b.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1MWc sur une ancienne centrale à béton sur la commune de Marans, dont l'activité a cessé officiellement en 2022.

La surface de la parcelle concernée (187 B 617) est de 11 682 m<sup>2</sup>.

Le site contient les stigmates de l'ancienne activité présente sur site (dalles béton, coulées de béton présentes à différents endroits). Le site comprend également un bassin de rétention au Nord de la parcelle. Ce dernier ne sera pas impacté par le projet et sera évité.

L'ancienne centrale béton a été démantelée cette année (2023) donc il n'y aura pas de travaux de démolition à prévoir.

Du fait d'une activité humaine encore récente et d'une artificialisation du sol, la végétation ne se développe que très peu.

La parcelle est entourée d'une haie qui sera conservée. Etant donné la hauteur actuelle des haies, elles seront écrêtées. Les arbres présents pourront faire l'objet d'une coupe en têtard (selon les recommandations). La hauteur estimée des haies sera d'environ 3m (cf mesures ER dans l'Annexe volontaire décrivant le projet). Une dépollution n'est pas prévue. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé en mai 2022. La conclusion de l'entreprise mandatée est la suivante : elle ne préconise aucune action corrective ni de compléments à l'étude réalisée.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur dans les années à venir et les objectifs fixés par l'Etat sont clairs comme notamment le fait d'effectuer une transition énergétique durable.

Cela se traduit également au niveau des territoires et des régions qui souhaitent faire grandir leur part d'ENR dans les énergies consommées.

Cela passe évidemment par le développement du photovoltaïque et notamment du photovoltaïque au sol.

L'objectif du projet est de valoriser de manière vertueuse un site anthropisé qui est laissé à l'abandon. C'est un site qui peut accueillir une centrale photovoltaïque au sol sans consommation d'espaces naturel et agricole.

La partie non couverte par les panneaux photovoltaïques (zone du bassin de décantation) restera la même tout au long de la durée de vie de la centrale. Cette zone permettra de créer un îlot de fraîcheur sur le site. Il y aura également une gestion de la végétation compatible avec le cycle biologique des espèces.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront encadrés par des équipes spécialisées qui veilleront au bon déroulement du chantier et au respect du calendrier (intervention hors périodes écologiques et durées). La construction de cette centrale photovoltaïque est estimée à 5 mois.

Dans un premier temps, une étude de sols géotechnique sera menée sur le site afin de bien dimensionner les fondations en fonctions de résultats. Par retour d'expérience, sur ce type de site nous préconisons des fondations de type pieux battus. L'écartement des tables sera d'environ 2,5m et permettra un bon écoulement des eaux pluviales (les panneaux seront également disjointes entre eux).

Les étapes de réalisation des travaux sont les suivantes :

- 1) nivellement du terrain le cas échéant
- 2) pose de la clôture périphérique et du portail et renforcement de la haie existante (si besoin)
- 3) aménagement de la piste de circulation et réalisation des tranchées
- 4) réalisation des tranchées et pose des câbles électriques et des onduleurs
- 5) réalisation d'une plateforme compactée pour l'accueil du local technique
- 6) pose des structures et des panneaux photovoltaïques
- 7) gestion et retrait des déchets de chantier

Les travaux n'impacteront que très peu la végétation en place car le site est peu enherbé.

Un périmètre de sécurité sera établi pour signaler les zones à éviter (haies, plan d'eau)

Pour ce qui est du raccordement, il s'effectuera sans doute au niveau du poteau HTA qui se situe en face de la parcelle au sud/ouest.  
(cf Annexe volontaire)

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, les interventions sur le site sont strictement limitées à la maintenance légère du parc. Cela consiste à une ou deux interventions par an afin de contrôler le bon fonctionnement du local technique et l'état général du site, vérifier les dispositifs photovoltaïques et les changer en cas de panne, nettoyer les panneaux si nécessaire et entretenir la pousse de la végétation.

La fréquentation du site en phase d'exploitation est très faible. A l'issue de l'exploitation prévue, l'ensemble des constructions, installations et équipements seront démantelés et suivront une filière agréée pour leur recyclage. Les terrains seront alors remis en état et une nouvelle solution de valorisation de ces terrains pourra alors être étudiée en concertation avec la collectivité locale et la réglementation en vigueur.

Le démantèlement en fin d'exploitation se fera en fonction de la future utilisation du terrain. Ainsi, il est possible que, à la fin de vie des modules, ceux-ci soient simplement remplacés par des modules de dernière génération, ou que la centrale soit reconstruite avec une nouvelle technologie, ou que les terrains redeviennent vierges de tout aménagement. Ce sera le choix du propriétaire.

Il est important de souligner le caractère réversible de cet aménagement. En effet, si le propriétaire décide d'arrêter l'exploitation de la centrale pour des raisons techniques ou économiques, que ce soit au bout de 10, 30 ou 50 ans..., l'installation photovoltaïque est entièrement démantelable, les matériaux seront recyclés, et le site pourra retrouver sa vocation initiale.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration préalable.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle du projet	1,16ha
Puissance pressentie	888,3 kWc
Nombre de modules	1269
Surface imperméabilisée	moins de 100 m <sup>2</sup>
Espacement entre tables	2-2,5 m
Production	1 010 MWh/an

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

### Communes traversées :

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera consommateur d'eau pour différentes activités : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prélèvement ne sera opéré au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyés naturellement par les eaux de pluie. Si besoin était, les modules seraient lavés par brosse mécanique avec de l'eau pure.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drain ne sera mis en place. Aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraine ne sera opéré. La présence des panneaux n'est pas de nature à engendrer une quelconque pollution (support sans graissage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un nivellement de la zone est éventuellement à prévoir sur une partie de la zone sud. Dans tous les cas, l'intégralité des matériaux issus de ces excavations restera sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la centrale ne nécessitera aucun raccordement aux réseaux d'eau potable ou d'assainissement (maintenance occasionnelle).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement au niveau du bassin de décantation au nord est préservé. Toutes les haies seront conservées et seront entretenues pour garder de la continuité écologique. Les arbres présents sur site (au centre de la parcelle) sont des sujets jeunes qui ne présentent pas d'intérêt particulier pour les chiroptères et l'avifaune. Des mesures ER sont prévues (renforcement de haies, évitement d'un secteur, cf Annexe volontaire, tableau n°4)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente des traces nettes d'artificialisation. Le projet ne consommera donc pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, une maintenance occasionnelle de la centrale sera effectuée (véhicule léger, maintenance occasionnelle). En phase chantier, des déplacements de poids lourds, d'engins et de véhicules de personnel seront effectués. Les trafics seront répartis durant la journée, aux heures d'ouverture du chantier (7h-18h).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase de travaux (bruits du chantier et véhicules). Seul l'onduleur ou le transformateur émettent un niveau sonore audible (système de refroidissement), à proximité directe et uniquement de jour (ensoleillé).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des déplacements de poids lourds et d'engins seront effectués, engendrant de fait quelques vibrations très ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage ne sera mis en place durant la phase exploitation de la centrale. Un éclairage ponctuel est à prévoir en cas d'extrême nécessité durant la phase chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau recueillie sur les panneaux s'écoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Les modules ne seront pas jointés les uns aux autres (l'eau pourra s'écouler entre eux et il y aura peu d'accélération de l'eau de pluie). Le coefficient de ruissellement du terrain restera inchangé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne trouble pas le paysage car éloigné des habitations et caché par des arbres. Il sera de plus, bien intégré dans son environnement paysager. La zone d'implantation du projet est à distance de tout patrimoine bâti ou archéologique recensé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun conflit d'usage des sols n'est attendu. Au contraire, le site qui accueillait une ancienne centrale béton aura comme usage la production d'énergie.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux :

Adaptation du projet afin d'éviter l'ensemble des zones de sensibilité écologique recensées.

Mise en place de balisages préventifs en phase chantier. Le planning des travaux sera adapté afin d'éviter les travaux lourds en période de nidification. Supervision des travaux par un responsable chantier, mise en œuvre d'un plan de circulation sur le site et son accès, mise en œuvre d'une charte "chantier propre", délimitation de la base vie, système d'assainissement autonome, containers de tri des déchets, installation d'une clôture en maille souple et d'un portail privatif d'accès à double vantaux, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitée à l'approche du chantier et sur zone, engins en bon état de fonctionnement, kits anti-pollution à disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, absence d'éclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h).

Phase exploitation :

Maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvrés, aucun nettoyage des surfaces, aucune utilisation de produit phytosanitaire, aucun conflit d'usage des sols, suivi des paramètres de la centrale, présence d'extincteurs adaptés au risque à proximité des onduleurs,...

Des éléments complémentaires sont disponibles dans l'annexe volontaire - description du projet de centrale photovoltaïque.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'aucune évaluation environnementale n'est nécessaire pour ce projet au vu de sa puissance contenue (<1MWc), de la surface concernée (1,16ha de surface clôturée dont 0,45ha de surface exclue avec le bassin notamment) et de l'historique du site (ancienne centrale béton).

Les espaces naturels présents (haies) seront préservés.

L'implantation des tables photovoltaïques se fera uniquement sur une zone artificialisée suite à l'ancienne activité.

Durant l'exploitation de la centrale les impacts sur l'environnement sont nuls.


De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la Loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables en France, en vue de se substituer aux énergies fossiles et d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire - description du projet de centrale photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe volontaire - Marans CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe volontaire - Marans preuve de dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

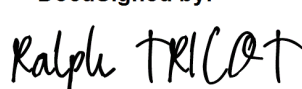
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
  
 7B9CD53ABFD24BB...

Signature du (des) demandeur(s)